



## Compte-rendu du CSAL du 5 décembre 2023

### Bilan 2022 du télétravail et fiches de bonnes pratiques

80 % des collègues sont équipés d'ordinateurs portables mais seulement la moitié des agents de la DGFIP bénéficient du télétravail.

Il n'y a eu que 73 refus de télétravail au niveau national.

Nous faisons remarquer à la Direction que cela ne veut rien dire.

En effet, la majorité des collègues qui se voient refuser leur télétravail à l'oral ne déposent pas de demande officielle dans Sirhius.

Le nombre de recours est lui aussi très limité. Seulement 21 au niveau national. L'administration n'est pas en mesure de nous communiquer les décisions rendues.

On nous présente ensuite une série de 13 fiches de bonnes pratiques du télétravail.

Certaines nous semblent abusives, comme par exemple la possibilité pour un chef de service d'aller à l'encontre d'un avis médical ou encore d'avoir un délai de 72H pour déposer une demande alors que le responsable a 48H (voire 12H en cas d'urgence) pour suspendre un jour de télétravail.

Nous sommes déconcertés par un passage indiquant que le télétravail pourrait s'apparenter à une optimisation du temps d'absence.

Pour vos élus **FO DGFIP 54**, il est inadmissible que la Direction puisse avoir ce point de vue. Cette dernière nous précise qu'il s'agit d'optimisation d'absence du service et non d'absence au travail.

### Sûreté immobilière

La sûreté immobilière regroupe les moyens de protection des personnes, des données et des biens au sein des immeubles.

Un règlement intérieur va être diffusé dans tous les centres des Finances Publiques.

Il précisera les modalités de fonctionnement, les règles en matière d'aménagement du temps de travail, d'horaires variables, des conditions de sûreté immobilière et de protection des données et des matériels.

A ce titre, l'administration rappelle que chaque agent est responsable de son ordinateur portable.

Des exercices incendies doivent être réalisés au minimum une fois par an sur chaque site.

Une mallette de crise va être installée dans tous les sites de la DGFIP.

Elle contiendra divers numéros de téléphone, les plans des bâtiments, les conduites à tenir face à diverses situations...

Aucun agent ne doit rester seul après 16H sans la présence d'un cadre.

Vos élus **FO DGFIP 54** ont pris l'exemple d'un agent voulant travailler jusqu'à 17H alors que son chef de service voudrait partir à 16H. Est-ce à l'agent de quitter les lieux à 16H ou au chef de rester jusqu'à 17H ?

La Direction est incapable de répondre et laisse la responsabilité de trancher au chef de service.

Elle insiste aussi sur le fait qu'aucun contribuable ne doit pouvoir pénétrer dans la zone administrative lorsqu'il est à l'accueil d'un site.

## Sécurité des agents

Suite à l'assassinat de notre collègue Ludovic Montuelle en novembre 2022, Bercy a lancé un travail de réflexion pour élaborer un plan d'actions pour la sécurité des agents.

Selon la fonction exercée, les mesures de sécurité doivent être adaptées avec un principe commun : la tolérance zéro face à toute forme d'agression et d'atteinte au respect et à la dignité.

A titre d'exemples :

- Utilisation des véhicules de service préconisée
- identification en amont des difficultés
- préparation du déplacement
- mutualisation des informations
- bonne communication
- alerte systématique dès la moindre incivilité
- possibilité d'anonymisation à l'accueil

## Plan de transition environnementale

Parmi la liste des propositions formulées par la Direction, certaines nous interpellent plus que d'autres... On note ainsi qu'il est prévu de cesser de fournir de l'eau chaude dans les sanitaires.

Il est recommandé d'aménager les espaces de travail afin d'avoir moins de bureaux que d'agents.

Nous faisons remarquer à la Direction que dans ce cas, la fiche n°1 sur le télétravail qui vient de nous être présentée sera irréalisable. En effet, celle-ci préconise un jour par semaine non télétravaillable. La Direction prévoit peut-être que l'on travaille sur les genoux des collègues?!

Vos représentants **FO DGFIP 54** :

Alexis TSCHENS  
Sophie ROCHE  
Ndeye CISSE  
Marie-Claude MENUT  
Jean-Louis SZATMARI

## Suivi des agents en difficulté

A l'instar de ce qui se pratique dans certains départements, l'intersyndicale 54 souhaite que les agents en difficulté soient suivis par un référent RH formé à ce type de situation, comme cela était le cas à la DDFIP 54 avant la création du CSRH.

La Direction nous répond que les 4 gestionnaires RH ont cette mission et qu'ils peuvent rediriger les collègues vers l'assistante sociale, le médecin du travail ou la psychologue.

## Nouveau règlement intérieur du CSAL

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce nouveau règlement.

En effet, contrairement à ce qu'indique la Direction, nous ne demandons pas l'octroi d'autorisations d'absences supplémentaires pour la rédaction des comptes-rendus mais juste le maintien des autorisations actuelles, qui sont drastiquement revues à la baisse avec ce nouveau règlement.

## Divers

- Le Directeur ne souhaite pas revenir sur le refus de pont naturel du 10 mai 2024. Vos élus **FO DGFIP 54** lui indique que dans ce cas, un préavis de grève sera déposé ce jour-là.

- Le restaurant administratif de la rue des Ponts fermera en juillet. Pour l'instant, aucune solution de restauration n'est trouvée pour les collègues qui resteront dans le bâtiment jusqu'en novembre. Concernant les agents en poste au centre de contact, ils bénéficieront de titres-restaurant.

✕

### FO DGFIP 54 - BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)

- NOM : .....
- PRENOM : .....
- GRADE / échelon (ou indice) : .....
- AFFECTATION : .....
- n° de portable (recommandé) : .....
- adresse personnelle : .....

QUOTITE DE TRAVAIL : ..... %

— si vous souhaitez recevoir la presse syndicale à votre domicile cochez cette case

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** des Finances Publiques

Fait à                    le

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de **F.O.-DGFIP 54**



(signature)

La cotisation syndicale est éligible au **crédit d'impôt à hauteur de 66%**